

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE SION**

*Pour de plus amples détails, se conférer au descriptif de chaque secteur*

**SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)**

CEPAGES ROUGES	Genévriers Diolly Roua Lentine Pellier Sionne Olive Pagane Chanterie Gasse Gravelone Pré d'Amédée Planta d'en Haut Follie	Pont-de-la-Morge Crêtes de Mont d'Orge Mont d'Orge (partiel) Corbassières (Nord)	Comba-Bernard (partiel) Batassé (partiel) Cochetta Clavoz Mazaretta Brûle-Fer Mont Platta d'en Haut (partiel) Bayard Moulin Tourbillon (partiel) Platta d'en Bas	Uvrier Maya Combe d'Uvrier Vulpilière Batassé (partiel) Grandinat Molignon Comba-Bernard (partiel) Combe des Serpents	Longeborgne Creux-de-Nax Côte du Levant Côte du Couchant Les Bercles Aux Berclaz Pranoé Jalon Corban Beauregard Place des Porcs Au Mont	Maragnèna Fourmaises Chandoline Tirbovet Cretta Bouillets	Ballettes Quartériés Creusa Entre Deux Torrents Platrières Combe de la Mura	Châtre Combarémont Mura Champs de Mont d'Orge Hameau de Mont d'Orge Combe de Mont d'Orge Mont d'Orge (partiel) DonnaCible Platta d'en Haut Platta d'en Bas Corbassières (Sud) Uvrier (partiel) Tourbillon (partiel)	Crêtes des Maladaies	Châteauneuf
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Surface en ha	21.2	24.6	18.5	15.9	33.2	23.8	12.3	39.3	4.7	2.8
<b>Cépages précoces à très précoces</b>	(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)									
Garanoir	X					V		V V	V V	
<b>Cépages de 1ère époque</b>	(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Gamaret	V	V			V V	V V	V	V V	V V	
Gamay	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V V	V V GC	V V	V V	V V GC
Pinot noir	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V V	V V GC	V V	V V	V V GC
<b>Cépages de 2ème époque</b>	(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)									
Ancellotta		V V	V V	V V	X	X		X		
Cabernet franc	V V	V V	V V	V V	X			X		
Cabernet Sauvignon	V V	V V	V V		X		V	X		V V
Diolinoir	V V	V V	V V	V V	V	X	V V	X	X	V
Merlot	V V	V V	V V	V	X		V V	X		V V
Syrah	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	X	X	V V GC	X	X	V V GC
<b>Cépages de 3ème époque</b>	(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)									
Cornalin du Valais	V V	V V	V V	V V			V	X	X	V V
Durize										V
Humagne rouge	V V	V V	V V	V V	X		V		X	V V

Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
Cépage adapté	V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
Cépage mal adapté	X	Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution
Cépage interdit	X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC

**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE SION**

*Pour de plus amples détails, se conférer au descriptif de chaque secteur*

**SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)**

CEPAGES BLANCS	Genévriers		Comba-Bernard (partiel)	Uvrier	Longeborgne		Châtre			
	Diolly		Batassé (partiel)	Maya	Creux-de-Nax		Combarémont			
	Roua		Cochetta	Combe d'Uvrier	Côte du Levant		Mura			
	Lentine		Clavoz	Vulpilière	Côte du Couchant	Maragnèna	Champs de Mont d'Orge			
	Pellier	Pont-de-la-Morge	Mazaretta	Batassé (partiel)	Les Bercles	Fournaises	Hameau de Mont d'Orge			
	Sionne	Crêtes de Mont d'Orge	Brûle-Fer	Grandinat	Aux Berclaz	Chandoline	Combe de Mont d'Orge	Crêtes des Maladaires	Châteauneuf	
	Olive	Mont d'Orge (partiel)	Mont	Molignon	Pranoé	Tirbovet	Mont d'Orge (partiel)			
	Pagane	Corbassières (Nord)	Platta d'en Haut (partiel)	Comba-Bernard (partiel)	Jalon	Cretta	DonnaCible			
	Chanterie		Bayard	Combe des Serpents	Corban	Bouillets	Platta d'en Haut			
	Gasse		Moulin		Beauregard		Platta d'en Bas			
	Gravelone		Tourbillon (partiel)		Place des Porcs		Corbassières (Sud)			
	Pré d'Amédée		Platta d'en Bas		Au Mont		Uvrier (partiel)			
	Planta d'en Haut						Tourbillon (partiel)			
	Follie									
Surface en ha	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	41.9	35.0	40.6	33.2	19.4	5.6	22.2	14.7	8.0	4.0
<b>Cépages précoces à très précoces</b>	<b>(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)</b>									
Gewürztraminer	X									
Müller-Thurgau		X				V V				
<b>Cépages de 1ère époque</b>	<b>(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)</b>									
Aligoté		V					V			
Chardonnay	V	V	V	V	V V	V V	V	V V	V V	
Chasselas	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC	V	V	V V GC	X	V	V V GC
Doral					V					
Pinot blanc	V	V	V	V	V V	V V	V V	V V	V V	X
Pinot gris	V V	V V	V V	V V	V	V V	V V	V V	V V	V
Sauvignon blanc	V	V			V		V V	V	V V	V
<b>Cépages de 2ème époque</b>	<b>(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)</b>									
Altesse			V							
Chenin blanc		V V								
Humagne blanc	V V	V V	V	V V			V V	X		V V
Muscat	V V	V V	V V	V V	V	V	V V	V	V	V
Rèze										V
Riesling	V V	V V	V V							V
Savagnin blanc	V V	V V	V V	V V	V		V V	V	V	V V
Sémillon										V
Sylvaner	V V	V V	V V	V V	V	X	V V	X	V V	V V
Viognier		V		V V			V V		X	
<b>Cépages de 3ème époque</b>	<b>(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)</b>									
Amigne	V V	V V	V V	V			V V	X	X	V V
Arvine	V V	V V	V V	V V	X		V		X	V V
Marsanne blanche	V V GC	V V GC	V V GC	V V GC			V	X	X	V V GC
Roussanne	V V			V V			V		X	V V

Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)
Cépage adapté	V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie
Cépage mal adapté	X	Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution
Cépage interdit	X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC

CONSEILS D'ENCEPAGEMENT ACTUEL ET FUTUR - COMMUNE DE SION

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)

CEPAGES ROUGES

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Genévriers Diolly Roua Lentine Pellier Sionne Olive Pagane Chanterie Gasse Gravelone Pré d'Amédée Planta d'en Haut Follie		Pont-de-la-Morge Crêtes de Mont d'Orge Mont d'Orge (partiel) Corbassières (Nord)	Comba-Bernard (partiel) Batassé (partiel) Cochetta Clavoz Mazaretta Brûle-Fer Mont Platta d'en Haut (partiel) Bayard Moulines Tourbillon (partiel) Platta d'en Bas	Uvrier Maya Combe d'Uvrier Vulpillère Batassé (partiel) Grandinat Molignon Comba-Bernard (partiel) Combe des Serpents	Longeborgne Creux-de-Nax Côte du Levant Côte du Couchant Les Bercles Aux Berclaz Pranoé Jalon Corban Beauregard Place des Porcs Au Mont	Maragnèna Fournaises Chandoline Tirbovet Cretta Bouillets	Ballettes Quartériés Creusa Entre Deux Torrents Platrières Combe de la Mura	Châtre Combarémont Mura Champs de Mont d'Orge Hameau de Mont d'Orge Combe de Mont d'Orge Mont d'Orge (partiel) DonnaCible Platta d'en Haut Platta d'en Bas Corbassières (Sud) Uvrier (partiel) Tourbillon (partiel)	Crêtes des Maladaies	Châteauneuf
<b>Surface en ha</b>	21.2	24.6	18.5	15.9	33.2	23.8	12.3	39.3	4.7	2.8
<b>Cépages précoces à très précoces</b>	(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)									
Garanoir										
<b>Cépages de 1ère époque</b>	(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Gamaret										
Gamay										
Pinot noir										
<b>Cépages de 2ème époque</b>	(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)									
Ancellotta										
Cabernet franc										
Cabernet Sauvignon										
Diolinoir										
Merlot										
Syrah										
<b>Cépages de 3ème époque</b>	(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)									
Cornalin du Valais										
Durize										
Humagne rouge										

	Cépage Grand Cru
	Cépage approprié
	Cépage accepté
	Cépage mal acclimaté
	Cépage prohibé

CONSEILS D'ENCEPAGEMENT ACTUEL ET FUTUR - COMMUNE DE SION

CEPAGES BLANCS	SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)									
	Genévriers Diolly Roua Lentine Pellier Sionne Olive Pagane Chanterie Gasse Gravelone Pré d'Amédée Planta d'en Haut Follie	Pont-de-la-Morge Crêtes de Mont d'Orge Mont d'Orge (partiel) Corbassières (Nord)	Comba-Bernard (partiel) Batassé (partiel) Cochetta Clavoz Mazaretta Brûle-Fer Mont Platta d'en Haut (partiel) Bayard Moulines Tourbillon (partiel) Platta d'en Bas	Uvrier Maya Combe d'Uvrier Vulpilière Batassé (partiel) Grandinat Molignon Comba-Bernard (partiel) Combe des Serpents	Longeborgne Creux-de-Nax Côte du Levant Côte du Couchant Les Bercles Aux Berclaz Pranoé Jalon Corban Beauregard Place des Porcs Au Mont	Maragnèna Fournaises Chandoline Tirbovet Cretta Bouillets	Ballettes Quartériès Creusa Entre Deux Torrents Platrières Combe de la Mura	Châtre Combarémont Mura Champs de Mont d'Orge Hameau de Mont d'Orge Combe de Mont d'Orge Mont d'Orge (partiel) DonnaCible Platta d'en Haut Platta d'en Bas Corbassières (Sud) Uvrier (partiel) Tourbillon (partiel)	Crêtes des Maladares	Châteauneuf
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Surface en ha	41.9	35.0	40.6	33.2	19.4	5.6	22.2	14.7	8.0	4.0
<b>Cépages précoces à très précoces</b>	(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)									
Gewürztraminer										
Müller-Thurgau										
<b>Cépages de 1ère époque</b>	(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Aligoté										
Chardonnay										
Chasselas										
Doral										
Pinot blanc										
Pinot gris										
Sauvignon blanc										
<b>Cépages de 2ème époque</b>	(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)									
Altesse										
Chenin blanc										
Humagne blanc										
Muscat										
Rèze										
Riesling										
Savagnin blanc										
Sémillon										
Sylvaner										
Viognier										
<b>Cépages de 3ème époque</b>	(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)									
Amigne										
Arvine										
Marsanne blanche										
Roussanne										

	Cépage Grand Cru
	Cépage approprié
	Cépage accepté
	Cépage mal acclimaté
	Cépage prohibé